



Aux représentant-e-s des médias

La Maison de la sécurité prend forme sur le Littoral neuchâtelois

Les missions de défense incendie et de protection de la population se réorganisent dans le bas du canton : constitué ce printemps, le nouveau Syndicat intercommunal de sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL), regroupera sous une organisation et un commandement uniques la défense incendie, la protection civile et l'organe de conduite régional de 16 communes, posant les bases d'une future Maison de la sécurité. Une convention de prestations a été passée avec la Ville de Neuchâtel, qui assure depuis le 1^{er} janvier 2019 la conduite opérationnelle des secours et la gestion administrative du syndicat.

« Cette nouvelle organisation doit nous permettre de gagner en efficacité et d'améliorer la collaboration entre les divers partenaires, le tout dans un cadre financier maîtrisé par les communes », a expliqué mercredi 29 mai devant la presse Marlène Lanthemann, présidente du SSCL et conseillère communale à Milvignes. « En mutualisant nos ressources et en professionnalisant l'organisation de nos secours, nous souhaitons garantir en tout temps, dans les 16 communes membres du SSCL, l'intervention la plus adéquate et la plus rapide. Nous souhaitons aussi être en mesure de nous adapter aux futures décisions cantonales en la matière. »

Le Littoral, l'une des quatre régions du canton

Pour rappel, la création du SSCL est l'aboutissement d'un long processus mené de concert par 16 communes du Littoral : Boudry, Corcelles-Cormondrèche, Cornaux, Cortailod, Cressier, Enges, Hauterive, La Grande Béroche, La Tène, Le Landeron, Lignières, Milvignes, Neuchâtel, Peseux, Rochefort et Saint-Blaise. Celles-ci ont décidé en 2018 de confier à un syndicat unique non seulement la défense incendie, comme c'était déjà le cas depuis 2015, mais aussi la protection civile (PCi) et l'organe de conduite régional (OCRg). Pour la PCi, le Canton exigeait en effet des communes neuchâteloises qu'elles s'organisent en quatre régions au 1^{er} janvier 2019, alors que la région Littoral devait constituer un OCRg depuis 2014 déjà.

La création du SSCL permet désormais de répondre à cette double exigence cantonale, tout en réunissant sous un même toit les différentes missions de secours incombant aux communes. Ce choix a été préavisé favorablement par les Autorités cantonales de surveillance. Enfin, la commune de La Neuveville a également décidé de confier par mandat sa défense incendie au SSCL.

Convention de prestations avec la Ville de Neuchâtel

La conduite administrative et opérationnelle des secours est assurée par la Ville de Neuchâtel et son Service communal de la sécurité, dans le cadre d'une convention de prestations. Le SSCL s'engagera à hauteur de 6,8 millions de francs par an au maximum, selon un plan financier pluriannuel établi par les parties à la convention.

« Nous posons ainsi les bases de la future Maison de la sécurité du littoral neuchâtelois, qui doit nous permettre de répondre de la manière la plus efficace possible aux exigences du canton en matière de défense incendie et de protection de la population », a indiqué de son côté la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, directrice de la Sécurité de la Ville de Neuchâtel. « La Ville de Neuchâtel est consciente de l'importance de la mission qui lui est confiée. Elle se réjouit de collaborer avec l'ensemble de ses partenaires et tient à remercier vivement les hommes et les femmes - professionnels, volontaires ou astreints - qui s'engagent sans compter, 24h sur 24h, pour secourir et protéger la population de notre région. »

Le SSCL en quelques chiffres (arrondis)

Défense incendie et missions de secours :

36 pompiers professionnels

250 pompiers volontaires

50 véhicules d'intervention

1 caserne (Neuchâtel), 5 bases de sapeurs-pompiers

(Cortailod, Le Landeron, La Béroche, Lignières, Rochefort)

1200 missions par année

Protection civile

7 professionnels

750 astreints

31 constructions protégées

50 cours de répétitions par année

Neuchâtel, le 29 mai 2019

Renseignements complémentaires:

Marlène Lanthemann, Présidente du comité exécutif du SSCL, conseillère communale à Milvignes, tél. 078 624 67 98, courriel : marlene.lanthemann@ne.ch

Violaine Blétry-de Montmollin, Directrice de la sécurité, conseillère communale à Neuchâtel, tél. 032 717 72 03, courriel : violaine.bletry-demontmollin@ne.ch